



Validité acceptation devis par courriel

Par **tarabiscotte**, le **04/02/2017** à **16:35**

Bonjour,

Ayant donné un appareil electro-ménager en réparation, le réparateur m'a informé qu'il établit d'abord un devis.

Ce devis me sera envoyé par courriel et il m'a demandé de répondre par courriel en cas d'acceptation du devis.

Cette procédure d'acceptation d'un devis par simple envoi d'un courriel est-elle , dorénavant, juridiquement valable en protégeant le consommateur ?